

Décision 08-D-27 du 20 novembre 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par la société Total France, sur le marché de la commercialisation de produits pétroliers raffinés dans le sud de la France

Posted on: 24 novembre 2008 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Dyneff

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Total France

Lire

le texte intégral de la décision

78.11 Ko